

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### La Ville vote plus de 3,3 millions d'euros en faveur des associations bayonnaises

**Lors du dernier Conseil municipal, les élus ont approuvé la reconduction du dispositif de soutien et de subvention aux associations bayonnaises pour un montant de 3 364 758 euros, dont plus d'1,6 million d'euros à destination des associations œuvrant pour l'éducation et la solidarité, près de 800 000 euros pour le sport pour tous et les loisirs et un peu plus de 435 000 euros pour la culture, le patrimoine et la politique linguistique. Cet important soutien financier complète les aides logistiques, techniques, la mise à disposition de locaux et le soutien au bon fonctionnement (gestion administrative et financière...) des associations mis en place par la Ville depuis de nombreuses années.**

#### Plus de 3,3 millions pour le monde associatif

Bayonne se caractérise par un tissu associatif extrêmement dense et diversifié, qui a forgé l'histoire de la cité et fait partie de son ADN et de son identité. Plus de 120 acteurs associatifs assurent, sur le fondement du bénévolat, qu'il convient d'encourager et de valoriser, un rôle indispensable et stratégique au service de la mixité sociale, des valeurs citoyennes de tolérance, de respect et d'engagement et enfin, au service de l'éducation, de la solidarité, de la cohésion et du bien-vivre ensemble à Bayonne.

Après l'étude des demandes en commission municipale « Vie associative » pour les demandes relevant de la culture et du patrimoine, des sports et de l'enfance, jeunesse ou de l'éducation, et en commission « solidarité » pour celles relevant de la lutte contre les discriminations, pour l'égalité des droits, santé et handicap, le Conseil municipal a voté un montant des subventions aux associations au titre de l'exercice budgétaire 2023 de **3 364 758 €**. Les élus ont aussi voté la reconduction d'une aide plafonnée à 750 € par établissement (public comme privé) pour l'organisation de voyages éducatifs. À noter que l'attribution de subventions est régie par le règlement d'attribution des subventions, adopté par délibération du Conseil municipal du 19 juillet 2018.

En complément de son soutien financier significatif, la politique de la Ville de Bayonne en faveur des associations s'appuie sur la mise à disposition d'outils efficaces et pertinents de développement de la vie associative, citons la Maison des Associations ou encore la salle Albizia et les locaux du « 3 bis » maison des habitants des Hauts-de-Bayonne. La Ville prête et accueille à titre gratuit près de 70 associations dans des locaux municipaux, soit une aide correspondant à **près d'1,3 million d'euros**. Elle les accompagne aussi par l'aide au bon fonctionnement et à la gestion administrative, financière, opérationnelle avec le concours du Centre de ressources à la vie associative (CRAVA). Enfin, la Ville s'attache à valoriser les projets

conduits par les associations, leur implication dans la ville, et le bénévolat, notamment au travers du forum des associations, qui sera organisé en septembre 2023 et du nouveau dispositif « chéquier bénévoles ».

À noter que cette enveloppe de plus 3,3 millions d'euros s'ajoute à la subvention en faveur du CCAS de la Ville **de 3,09 millions d'euros.**

**27 000 bons de réduction à destination des bénévoles**

Pour saluer l'engagement et l'implication des bénévoles dans la vie associative de la cité, la Ville a lancé en fin d'année dernière un nouveau dispositif baptisé « Chéquier bénévoles », constitué de bons de découverte, gratuits ou ouvrant droit à des réductions, dans les champs culturel et sportif. Pour cette première année de mise en œuvre, les bénévoles de plus de 300 associations ont bénéficié de cette initiative de reconnaissance et d'encouragement.

Relations presse de la Ville de Bayonne - 05 59 46 63 01 - [presse@bayonne.fr](mailto:presse@bayonne.fr)